

RCS : EPINAL  
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00802  
Numéro SIREN : 844 762 898  
Nom ou dénomination : GROUPE 2L LOGISTICS

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 2941

# RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié  
Place Jeanne d'Arc  
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

ACD

7 RUE ROLAND THIERY  
ZAC DE LA ROCHE  
88000 EPINAL

V/REF :

N/REF : 2018 B 802 / 2019-B-2941

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 26/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

GROUPE 2L LOGISTICS  
Société par actions simplifiée  
ZA de la Grande Bataille  
88170 Houécourt

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2941 le 26/06/2019

R.C.S. EPINAL 844 762 898 (2018 B 802)

Fait à EPINAL le 26/06/2019,

LE GREFFIER



Liasse fiscale

COPIE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>Groupe 2L Logistics</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>10   1</u>	
Adresse de l'entreprise <u>ZA de la grande Bataille 88170 HOUDECOURT</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>    </u>	
Numéro SIRET * <u>8 4 4 7 6 2 8 9 8 0 0 0 1 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>3   1   1   2   2   0   1   8  </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	340	AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS
	Autres immobilisations corporelles AT		AU
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières * BH		BI
TOTAL (II) BJ		340	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY
	Autres créances (3) BZ	68	CA
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		CE
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	1 000	CG
	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI
	TOTAL (III) CJ	1 068	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écart de conversion actif * (VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 408	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	CR
Immobilisations :		Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

**BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFIP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Exercice N		
Groupe 2L Logistics		Néant <input type="checkbox"/> *		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1 000...)	DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG		
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(0)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 000	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	408	
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	408		
<b>(V)</b>	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 408		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	408		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Groupe 2L Logistics

Néant  \*

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF
			} services *	FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GG (0)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	
	Différences positives de change			GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN	
	Total des produits financiers (V)			GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ	
	Différences négatives de change			GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS	
	Total des charges financières (VI)			GT	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					
				GU	
				GV	
				GW (0)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Groupe 2L Logistics		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				HJ	(IX)	
Impôts sur les bénéfices *				HK	(X)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	(0)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**GROUPE 2L LOGISTICS**

**Société par actions simplifiée à associée unique  
au capital de 779.000 euros  
Siège social : ZA de la Grande Bataille  
88170 HOUECOURT**

**RCS EPINAL 844 762 898**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
EN DATE DU 30 AVRIL 2019**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE**

**I-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

**QUATRIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associée unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **(0,48) euros** comme suit :

**Perte de l'exercice**

**(0,48) €**

**Affectée en totalité au compte « Report à nouveau »**

L'Associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**II-RESOLUTION ADOPTEE**

**QUATRIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Associée unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le **31 décembre 2018** s'élevant à **(0,48) euros** comme suit :


**Perte de l'exercice**

**(0,48) €**

**Affectée en totalité au compte « Report à nouveau »**

L'Associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

**Conforme  
à l'original**



Commissaires aux Comptes

Françoise CHEVRIER  
Anne-Christine FRERE  
Brice HOUTMANN  
Jean-Marc LEMOINE  
Guillaume MARION  
Thierry VOIRIN

**GROUPE 2L LOGISTICS**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros  
ZA de la Grande Bataille  
88170 HOUECOURT  
RCS EPINAL 844762898

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE 2L LOGISTICS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 20/12/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

### **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

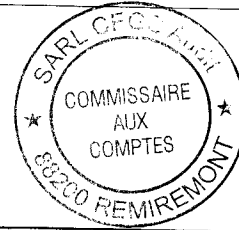
Fait à Remiremont,  
Le 10 avril 2019

**CFGS AUDIT**

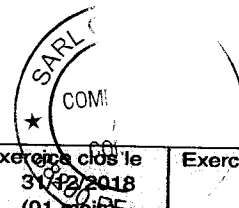


**Anne Christine FRERE**  
Commissaire aux comptes associée  
Inscrite à la Compagnie Régionale de NANCY

## Bilan

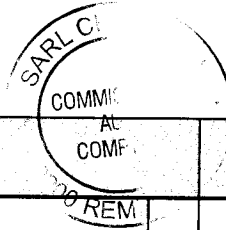


<b>ACTIF</b>	du 01/12/2018 au 31/12/2018 (01 mois)		du Néant			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement	340	0	340	24,15		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>340</b>	<b>0</b>	<b>340</b>	<b>24,15</b>		
<b>Actif circulant</b>						
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68		68	4,83		
Disponibilités	1 000		1 000	71,02		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 068</b>		<b>1 068</b>	<b>75,85</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 408</b>	<b>0</b>	<b>1 408</b>	<b>100,00</b>		



<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2018 (01 mois)	Exercice précédent Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : )	1 000	71,02
<b>Résultat de l'exercice</b>	-0	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 000</b>	71,02
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408	28,98
Dettes fiscales et sociales		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>408</b>	28,98
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 408</b>	100,00

## Compte de résultat



COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/12/2018 au 31/12/2018 (01 mois)		Variation absolue	%
Ventes de marchandises				
<i>Ventes de marchandises</i>				
Production vendue				
Prestations de services				
Produits des activités annexes				
Production stockée				
Production immobilisée				
<i>Production</i>				
<b>Production de l'exercice</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
<i>Consommation de marchandises</i>				
Achats de Matières premières & autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières				
<i>Consommation de matières premières</i>				
Sous traitance directe				
<b>Marge brute</b>				
Matières consommables				
Services extérieurs				
Autres Services extérieurs				
<i>Total</i>				
<b>Valeur ajoutée produite</b>				
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>Excédent brut d'exploitation</b>				
Reprises / charges - transfert				
Autres produits				
Amortissements et provisions		0		
Autres charges				
<i>Total</i>		-0		
<b>Résultat d'exploitation</b>		-0		
Opérations en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
<i>Résultat financier</i>				
<b>Résultat courant avant impôts</b>		-0		
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
<i>Résultat exceptionnel</i>				
Participation des salariés				
Impôt sur les bénéfices				
<b>Résultat de l'exercice</b>		-0		